



Préavis municipal n° 13 / 2022

Relatif à la demande de crédit de CHF 360'000.- pour la pose de 59 ANF (affichage numérique frontal) dans les collèges durant les années 2022 à 2024.

Rapport de la Commission d'étude

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 13 / 2022 s'est réunie le 14 avril 2022 de 20h00 à 21h00 et s'est constituée comme suit :

			Présences
			14 avril 2022 De 20h à 21h
Président/e	Mme Barbara Kool	GDI	Présente
Rapporteure	Mme Mélanie Wunderli	PLR	Présente
Membres	M. Julien Décombaz	PLR	Présent
	Mme Delphine Egli	PLR	Présente
	Mme Maya Keren	PS & alliés	Présente
	Mme Dolores Gédet	Vert.e.s	Présente
	M. Charles Morard	ELU	Absent

Préambule

La Municipalité est représentée par Monsieur Gérald Gygli, Municipal en charge des bâtiments et des domaines. Également présent, Monsieur Olivier Raduljica, doyen des écoles de Blonay-St-Légier. La commission les remercie pour les explications et réponses fournies.

Monsieur Gygli relève que l'acquisition de ces ANF pourrait à priori être considérée comme relevant de la commission des écoles, mais ceux-ci étant destinés à être fixés aux murs, cela relève donc du domaine des bâtiments.

Analyse

En 2021, 7 ANF ont déjà été posés. A priori, l'acquisition des 63 écrans additionnels aurait dû se faire sur la même base tarifaire, cependant une augmentation considérable de leur prix a quelque peu changé la donne. Le canton a négocié avec la société Embru un prix unitaire de CHF 2'089.-, au lieu des CHF 2'500.- initialement articulés. En 2021, l'acquisition d'un ANF (achat, installation, élimination) revenait à CHF 5'679.00 alors que la première offre en 2022 se chiffrait à CHF 7'000.00. Sur l'ensemble des 63 éléments à acquérir, cela représentait une différence considérable et cette importante augmentation a mené ce présent préavis à être retravaillé. Les négociations en découlant en ont également retardé la présentation.



La 2^{ème} offre d'Embru se montait à CHF 6'133.00. Les écoles ont été approchées par la municipalité en leur demandant si les 63 ANF étaient vraiment nécessaires. À la suite de cela, le nombre a été réduit à 59 unités, 4 ayant été mises en option pour une pose ultérieure éventuelle.

Une solution a été trouvée avec Embru afin de diminuer encore ce montant : installer les écrans sur des chariots au lieu de les poser sur des tableaux fixés contre le mur. Ce faisant, les tableaux existants n'auraient pas besoin d'être démontés et éliminés. De plus, cette variante serait également pertinente au vu de la destruction et reconstruction du bâtiment Bahyse 2 et 3 dans les années à venir. Les chariots permettraient alors de déplacer facilement les écrans dans les containers qui feront office de salles de classe le temps de ces travaux.

Le prix des écrans étant négocié par le canton, cela ne laisse pas d'autre choix, néanmoins pour tout le reste, comme les tableaux à fixer au mur, décision a été prise de les mettre en concurrence. La société Hunziker, fournisseur de tableaux, a proposé une offre plus concurrentielle, pour un montant de CHF 360'000.00 au lieu des CHF 378'000.00 initialement prévus dans le plan d'investissement. A ce jour, les négociations et les offres sont toujours en cours avec Embru et Hunziker, avec néanmoins la garantie que les prix seront en-dessous du montant demandé. Les prix finaux ne sont dès lors pas encore définis.

Embru fournira les écrans et Hunziker les chariots et les tableaux ainsi que le travail d'élimination et de pose des nouveaux écrans. Une offre est demandée en sus pour la livraison. Monsieur Gygli a obtenu la garantie que les prix soient gelés jusqu'en 2024 afin d'anticiper toute éventuelle augmentation des prix.

Les livraisons seront réparties dans le but « d'étaler » également les périodes de garantie des appareils. Celles-ci démarreront lorsque les écrans seront posés. Le canton garanti 8 ans.

La répartition telle que proposée par la direction des écoles, en commençant par les plus jeunes élèves, permet d'avoir une continuité et une évolution logique.

La longue période de pose (2022-2024) est due au lourd engagement financier que présentent ces acquisitions. Le canton a en outre imposé un délai à 2024 pour l'installation de ces ANF.

M. Gygli relate le cas d'une commune qui avait refusé de poser ces tableaux, pour des questions financières. La réponse du canton a été très claire, selon les articles de loi, l'installation de ces écrans est à la charge des communes. Les communes sont libres d'acquérir l'ANF proposé par le département DFJC ou d'un équipement différent auprès d'un fournisseur de leur choix, mais selon certains critères techniques minimum. Cependant, elles ont le devoir de mettre à disposition des élèves l'équipement nécessaire pour un enseignement de qualité répondant aux enjeux de demain.

M. Gygli informe qu'une coquille s'est glissée en page 4 du préavis, suite à un problème informatique, il manque une colonne au tableau qui regroupe les quantités et les emplacements des ANF. 17 ANF n'apparaissent pas. Une feuille complémentaire est distribuée et elle sera également envoyée par mail à tous les conseillers communaux. Cette erreur n'a pas de conséquences sur le total des coûts mentionnés, celui-ci est exact.

Les 4 ANF tracés sur l'année 2024 du tableau corrigé, correspondent aux 4 unités mises en option.



Questions

Existe-t'il un retour de la part d'autres communes et de la stratégie adoptée ? M. Gygli : peu de communes ont autant de tableaux à poser. Le choix de ne pas faire de marché public a été motivé par le fait qu'il y avait déjà deux soumissionnaires avec lesquels travaille déjà la commune. Les prix se tiennent et les différences relevaient de la marge des entreprises qui sont tributaires du marché des matières premières.

Est-ce que les anciens tableaux ne pourraient pas être réutilisés ? Au vu de la valeur de ces tableaux, il paraît inconcevable de les jeter (*une annonce dans le COMM'une-info permettrait aux associations intéressées de se manifester*) L'idée a été émise d'essayer de recycler les oreilles des anciens tableaux par les maitresses de classes enfantines. M. Gygli contactera le groupement des associations scolaires du canton. Il va également transmettre cette information à Hunziker, cela permettra peut-être de pouvoir encore diminuer le prix.

Quel est le retour d'expérience avec les tous petits quant à l'utilisation de ces ANF ? M. Radulijca : Peu de retour, mais ça arrive gentiment. Ces écrans permettront des utilisations et des activités variées. L'école numérique requiert 4 éléments pour que cela fonctionne : Un tableau numérique, un boîtier Apple TV, une tablette et un réseau Wi-Fi.

L'installation des ANF se fera durant les vacances d'été (8-10 semaines de délai de commande), afin qu'ils soient fonctionnels à la rentrée. Ce sera également le cas les années suivantes (ne pouvant pas être posés en plein milieu du programme annuel).

Qu'en est-il des ondes Wifi et de la polémique que ça pourrait engendrer ? A-t-on pensé à un positionnement éventuellement plus en hauteur ? M. Gygli : les nouvelles générations de Wifi ont des ondes plus modérées, on privilégie d'en installer plus afin d'éviter la surpuissance. A priori une borne par classe.

Pourriez-vous donner plus de détails quant au financement et à l'amortissement, les informations contenues à ce sujet dans le préavis étant relativement brèves ? M. Gygli : Le budget n'a pas encore été fait et le plan d'investissement pas encore décidé. D'autres préavis sont à venir, décision sera alors prise pour un emprunt éventuel. Amortissement sur 8 ans maximum mais financement pas encore défini, on peut imaginer que cela sera de la trésorerie courante.

A-t-on un retour d'expérience sur la solidité des écrans lorsqu'ils sont sur chariots ou fixés au mur ? M. Gygli : Non pas de retour d'expérience mais les chariots sont munis d'un moteur afin de pouvoir monter et descendre les écrans. Ce ne seront pas des chariots pour faire de « grands » déplacements mais juste pour être bougés sur le devant de la classe. Ils ne seront pas déplacés de classe en classe.

11 chariots iront dans le bâtiment Bahyse 2-3, puis seront déplacés dans les containers provisoires le temps des travaux. Lorsqu'ils reviendront dans le nouveau collège, il est prévu de les fixer au mur, le coût de ces installations murales étant prévu dans le budget du nouveau bâtiment.



Embru garantit les écrans pendant 5 ans et le canton pendant 8 ans. Quelle est l'expérience des écoles par rapport à ça et est-ce que le canton a donné une garantie qu'au bout de ces 8 ans, la nouvelle génération d'écran soit disponible et que les supports conviendront toujours ?

M. Raduljica : Il n'y a pas de point de comparaison possible, les écrans installés à Clos-Béguin étant tactiles, ce qui ne sera pas le cas de ces 59 ANF, ceux-ci étant juste des écrans TV.

M. Gygli : on espère que les écrans durent plus que 8 ans et pourront être amortis (12 ans si possible). En 2024, les garanties couvriront jusqu'en 2032. D'ici là la technologie aura certainement évolué.

Discussion

La commission se demande néanmoins pourquoi ne pas avoir demandé 3 offres comme il est généralement usage de le faire. Cela aurait été intéressant.

Il tient particulièrement à cœur à la commission que le matériel soit revalorisé, recyclé ou réutilisé afin d'éviter le gaspillage. Les membres sont d'avis que beaucoup de structures seraient heureuses de pouvoir bénéficier de ce matériel (p.ex. structures d'accueil, garderies, Maison Picson). Les associations intéressées ont certainement l'habitude du transport et de la logistique en découlant. Cela ne coûte rien de les approcher afin de clarifier ces points.

En ce qui concerne la formation des enseignants, c'est le Département vaudois de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) qui a pour objectif de former d'ici 2023 tout le corps enseignant vaudois des cycles primaires à l'éducation numérique, afin de l'intégrer au cursus des élèves dès leur rentrée à l'école.

Tous les membres sont d'avis que l'acquisition de ces ANF, telle qu'imposée par le canton, représente l'avenir et une évolution intéressante et motivante pour les élèves et leurs enseignants.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- Commander 59 ANF (affichage numérique frontal) et les installer dans les collèges durant les années 2022 à 2024, selon planification.
- Financer la dépense de CHF 360'000.00 par la trésorerie courante.
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 8 ans au maximum.

Blonay, le 14 avril 2022

Pour la Commission

La Présidente

Barbara Kool

La Rapporteure

Mélanie Wunderli